



## **Commune de Luçon – Compte rendu du Conseil Municipal du 19 février 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 19 février à 19 h 00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 février 2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre-Guy PERRIER, Maire de Luçon.

### **Etaient Présents :**

Monsieur PERRIER Pierre-Guy, Maire de Luçon,

Monsieur BONNIN Dominique, Madame RECULEAU Monique, Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Madame SIMONET Michèle, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Adjoint au Maire.

Madame DA SILVA Olivia, Madame CARDINES Marie-Claude, Monsieur ROBERT Léon, Monsieur PEQUIN Jean-Pierre, Monsieur VRIGNAUD Francis, Monsieur CHARRIER Jean-Philippe, Madame TIBURCE Corinne, Madame COIRIER Marie-Paule, Monsieur LESAGE Denis, Madame Tiffany LABARSOUQUE, Conseillers municipaux.

Monsieur NAULEAU Loïc, Mme BANBUCK Annie, Madame SUREAU Laurence, Monsieur DEVOYE Hervé, Monsieur PROUST Dominique, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Monsieur GACHET Daniel ayant donné pouvoir à M. PERRIER  
Monsieur CAILLET Guy ayant donné pouvoir à M. BONNIN  
Madame CONSTANTIN Nicole ayant donné pouvoir à Mme SIMONET  
Madame SAINLOT Chantal ayant donné pouvoir à Mme RECULEAU  
Monsieur DEVOYE Hervé ayant donné pouvoir à M. NAULEAU jusqu'à 19 h 18 (présent pour le vote de la motion)

### **Absentes excusées :**

Madame LIBESSART Géraldine  
Madame BOURGUIGNEAU Séverine

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Monsieur CHARPENTIER est désigné comme secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire et Monsieur Loïc NAULEAU font une déclaration commune pour condamner les actes antisémites.**

**Le Procès-verbal du 29 janvier est adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire donne en information les décisions D001 à D006-2019**

**La Motion contre le projet de fermeture d'une classe à la rentrée scolaire de septembre 2019 est adoptée à l'Unanimité.**

**C045.01 - Budget Principal - Débat d'orientation budgétaire 2019**

Après avoir discuté des orientations budgétaires pour l'année 2019,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

**PREND ACTE** qu'un débat a eu lieu.

**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

**C045.02 - Lotissement d'habitation Michel MOY - Concession d'Aménagement VENDEE EXPANSION - Compte rendu financier – Décembre 2018**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix Pour et 5 Abstentions,

**ACCEPTE :**

1° Le compte rendu financier qui lui a été présenté en application de l'arrêté 5.II de la loi n°83.597 du 7 juillet 1983, de l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 300-5 du Code de l'Urbanisme,

2° Les bilan et plan de financement prévisionnels actualisés par VENDÉE EXPANSION sur la base de la balance comptable du 30 novembre 2018,

3° La signature d'une nouvelle convention d'avance de trésorerie définissant de nouvelles modalités de remboursement des avances,

**AUTORISE :**

Monsieur le Maire à approuver le bilan et le compte rendu financier de novembre 2018,

Monsieur le Maire à signer toutes pièces, actes ou mandats se rapportant à ces décisions

**C045.03 – Subventions pour la restauration de façades**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** la subvention suivante :

<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant</b>
Mme LOUINEAU Jacqueline	4 rue du Gaz	1 520,08 €
M. ZOONEKYNDT François	58 rue du Président de Gaulle	1 929,80 €
M. COTTY Eric	30 Bis Avenue Michel Rambaud	2 000,00 €
<b>TOTAL :</b>		<b>5 449,88 €</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits sur le compte 20422 du budget principal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Michèle SIMONET, Adjointe au Maire, à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

**C045.04 - SyDEV – Effacement de réseaux Rue des Carrières – tranches 1-2-3**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ACCEPTE** la participation communale de 246 975 € HT pour l'effacement des réseaux et l'éclairage public de la rue des Carrières et pour les tranches 1-2-3,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**C045.05 - SyDEV – Effacement de réseaux rue Richelieu – tranches 1 & 2**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ACCEPTE** la participation communale de 94 236 € HT pour l'effacement des réseaux et l'éclairage public de la rue Richelieu, pour les tranches 1 et 2,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**C045.06 - SyDEV – Effacement de réseaux Rue Henry Renaud – Rue du Grand Moulin – Bd Aumônerie – Opération d'éclairage**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ACCEPTE** la participation communale pour l'éclairage public, dans le cadre de l'effacement de réseaux, pour les voies suivantes :

- Rue Henry Renaud : 6 367 € HT
- Rue du Grand Moulin : 30 645 € HT
- Boulevard de l'Aumônerie : 6 514 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**C045.07 - SyDEV – Effacement de réseaux Avenue Michel Rambaud – Avenant n° 1**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ACCEPTE** la participation communale de 2 393,00 € HT relative à l'avenant n° 1 pour l'effacement de l'éclairage public de l'Avenue Michel Rambaud,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**C045.08 - Convention de mise en œuvre d'activités animations sportives avec la société Perfect Infogestion**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**FIXE** le tarif à 22 euros TTC par séance d'une heure,  
**APPROUVE** les termes de la convention de mise en œuvre des animations sportives entre la Commune et la société Perfect Infogestion,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer ladite convention.

### **C045.09 - Création d'un poste d'Adjoint technique**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**CREE** un poste d'Adjoint Technique (Temps complet),  
**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Madame Michèle SIMONET, Adjointe au Maire, à  
signer l'arrêté correspondant,  
**DIT** que les crédits nécessaires seront affectés au chapitre 012.

### **C045.10 - Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**APPROUVE** la modification du temps de travail d'un poste d'adjoint Administratif de  
30/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup>.  
**PREVOIT** la dépense correspondante au budget qui sera inscrite au chapitre 012.

### **C045.11 - Approbation des statuts modifiés de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (Modification 1)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**APPROUVE** les modifications apportées aux statuts comme indiqué ci-dessus,  
**ADOpte** la version modifiée des statuts.

**La séance est levée à 20 h 36.**

*Pour extrait conforme*  
**Pierre-Guy PERRIER**  
*Maire de Luçon.*  
*Publié et Affiché*  
*Le 22 février 2019*

